

« Ces chiffres établissent en faveur de chacun des pays qui y sont dénommés une part plus considérable que celle qui leur était dévolue à Londres ; mais, pour exercer envers eux une telle libéralité, la France seule se trouvera forcée de se restreindre aux proportions des dernières expositions nationales. Il suffira d'ailleurs de jeter les yeux sur ce tableau pour reconnaître la nécessité d'obtenir une superficie minimum de 70 000 mètres carrés, sans laquelle il serait impossible d'assurer à chaque nation un espace proportionné à ses besoins. »

En acceptant les bases de cette répartition, sauf quelques modifications de détail, la commission impériale admettait qu'un espace supplémentaire de 25 000 mètres serait obtenu par des annexes, et quelques jours plus tard elle acceptait, avec le projet suivant, le chiffre de 80 000 mètres qui servit de base aux allocations officielles transmises le 12 et le 18 août à M. le ministre des affaires étrangères. Voici ce projet :

« Les nouvelles dispositions prises pour les annexes du palais de l'Industrie exigent une répartition par pays, en déterminant dès à présent les produits qui, suivant leur nature, doivent prendre place dans chacun des deux bâtiments.

« En distribuant parmi les vingt-sept classes françaises les produits qui ont concouru à l'exposition de 1851, on arriverait aux résultats suivants, pour l'espace occupé par chacun des sept groupes de la classification adoptée par la Commission impériale.

Espace occupé à Londres par les produits de chaque groupe.	Proportions par rapport à l'espace total occupé par les produits de l'industrie.	
1 ^{er} groupe..... 4433	0,133	} 0,436
2 ^e groupe..... 7365	0,222	
3 ^e groupe..... 2658	0,081	
4 ^e groupe..... 3030	0,092	} 0,564
5 ^e groupe..... 4699	0,143	
6 ^e groupe..... 5336	0,162	
7 ^e groupe..... 5584	0,167	

« On voit, d'après cette énumération, qu'il serait convenable de placer dans le bâtiment principal les quatre dernières classes, et de réserver pour l'Annexe les produits des trois premières.

« La surface disponible du bâtiment principal étant de 45 000